

Conseil Municipal du jeudi 6 mars 2014

COMPTE RENDU

A 20 H

SECRETAIRE DE SEANCE	Sophie BOGDANOVIC
SONT PRESENTS	Max BONNET, Muriel MULLER, Jérôme SAMUEL, Pierre REYNAUD, Pierre-Yves REYNAUD, Pascale MORELATO, René MARTIN et Sophie BOGDANOVIC
SONT ABSENTS	Christian RIGAUD, Michel ARNOUX

à l'ordre du jour

PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

PAR MURIEL MULLER	<ul style="list-style-type: none">Budget de la COMMUNE :
FONCTIONNEMENT : Dépenses = 322 566.73 € / Recettes = 406 723.74 € / EXCEDENT = 84 157.01 €	
INVESTISSEMENT : Dépenses = 148 810.47 € / Recettes = 121 554.28 € / DEFICIT = - 27 256.19 €	
Vote à l'unanimité	
<p>Le déficit d'investissement s'explique par le non encaissement de subventions en attente à ce jour et qui s'inscriront dans les résultats du prochain compte administratif. Pour combler ce déficit il est nécessaire de faire une affectation de résultat c'est-à-dire prélever les 27 256.19 € sur l'excédent de fonctionnement de 84 157.01 €. Il faudra rajouter ce qui reste à réaliser en plus des 27 256.19 € soit au total plus de 33 000 € à prélever sur l'excédent.</p>	

- Budget de l'EAU :

FONCTIONNEMENT : Dépenses = 60 628.94 € / Recettes = 93 564.54 € / EXCEDENT = 32 935.60 €	
INVESTISSEMENT : Dépenses = 189 631.71 € / Recettes = 236 411.67 € / EXCEDENT = 46 779.96 €	
Voté à l'unanimité	

- Budget du CCAS :

FONCTIONNEMENT : Dépenses = 6 322.56 € / RECETTES = 7 500.41 € / EXCEDENT = 1 177.85 €	
L'excédent est reporté du budget de l'année précédente.	
Voté à l'unanimité	

- Budget de la CAISSE DES ECOLES

FONCTIONNEMENT : Dépenses = 13 227.57 € / Recettes = 15 188.73€ / EXCEDENT = 1 961.16 €	
Voté à l'unanimité	

ETAT DES SOMMES A PAYER ET ADMISSION NON VALEUR

Le maire informe les conseillers qu'il convient d'inscrire en non-valeur une somme de 369.95 € ceci du fait de l'inscription d'un dossier de surendettement auprès de la Banque de France d'un administré.

Le Conseil à l'unanimité accepte de passer ces sommes en non-valeur.

SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE

- Il faut prendre une délibération pour supprimer le poste d'adjoint technique 1^{ère} classe suite à la nomination de René Reynaud au poste d'agent de maîtrise.

Voté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION AU FSL REGION

- Le Maire propose de solliciter le FSL région pour demander l'attribution d'une subvention pour le financement des travaux de façades à la Maison de la Cure.

Le premier dossier déposé à la région concernant notre demande de subvention pour refaire les façades de la maison de la Cure a reçu une réponse négative. Il nous est conseillé de solliciter le FSL. Un dossier sera donc expédié en ce sens mais la commune devra attendre pour la réponse et les travaux ne seront probablement réalisés qu'en 2015.

VOTE : Oui à l'unanimité pour prendre la délibération de demande de subvention.

A savoir :

on attend les réponses pour les autres subventions demandées pour ces travaux :

Le Département : 3 800 €

L'Etat (DTR) = 2 500 €

Reste encore à la commune 20 % du montant des travaux.

INFOS DIVERSES

- Le PLU

Depuis septembre 2012 on est en attente de la décision concernant la zone Natura 2000 au plan du Buëch et la possibilité de devoir réaliser pour cet endroit une étude environnementale d'impact du PLU ;

Pour info : Solaire Direct a définitivement abandonné le projet du parc solaire mais cette zone reste incluse dans le PLU.

SUPPRESSION D'UNE CLASSE DP6 AU LYCEE PAUL HERAUD DE GAP

- L'éducation nationale a pris la décision de supprimer une classe de DP6 du lycée de Paul Héraud de Gap pour créer à la place une classe de 3^{ème} à Briançon !
- Le maire propose au conseil de prendre une délibération pour se positionner défavorablement à cette fermeture.

Voté à l'unanimité

N.B. : à la rentrée de 2013 il y avait 103 demandes pour les 2 classes de DP6 de paul héraud pour seulement 53 de disponibles réparties sur les 2 classes.

Levée de séance à 22h ...